

La tabatière du Général de la Harpe

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **4 (1896)**

Heft 3

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-6364>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

actuellement à cet ancien château fort — a seule résisté aux ravages du feu et des autans. On peut encore aujourd'hui, à l'aide d'un escalier conservé dans son épaisse muraille, en atteindre le sommet d'où le regard, surpris et charmé, se repose sur un de ces admirables panoramas que présente la sereine et majestueuse beauté des Alpes valaisannes ¹.

H. GAY DU BORGEAL.

LA TABATIÈRE DU GÉNÉRAL DE LA HARPE

M. H. Mayor, appelé à préparer, pour l'Exposition nationale de Genève, une *Notice historique sur les Ecoles normales vaudoises*, nous transmet cet extrait des archives de l'Ecole :

Le 30 mars 1838, Monsieur le Président du Comité
« communique la nouvelle de la mort de Monsieur le
» général de la Harpe et demande s'il ne conviendrait
» pas que le Comité témoignât sa reconnaissance à un
» bienfaiteur aussi chaud et aussi zélé de l'Ecole Normale.
» On décide que le Comité se rendra, avec MM. les
» Instituteurs, au convoi du général de la Harpe, et qu'on
» invitera aussi les élèves à le suivre. »

De temps en temps, l'Ecole recevait, en faveur des élèves les plus pauvres ou pour achat de livres, des dons de personnes généreuses, de Monsieur Perdonnet, de la Classe de Lausanne, du général de la Harpe.

Le 24 septembre, « M. le Président rappelle que Mon-
» sieur le général de la Harpe a légué à l'Ecole Normale
» une tabatière en or garnie de diamants, et un étui en
» or, pour être vendus au profit de cette Ecole.

¹ *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, publiés par M. Gremaud dans les *Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande* ; tomes XXIX-XXXVIII de la publication. — B. Rameau, *Le Vallais historique*. — Cibrario, *Historia di Savoia*.

» Les exécuteurs testamentaires ont fait estimer la
» tabatière par M. Both, à Genève, qui l'a estimée francs
» de France 3480.

» M. S..., à Paris, l'a estimée, prix de marchand, francs
» de France 4978,75.

» Elle avait coûté à l'Etat, lorsqu'il la donna à Mon-
» sieur de la Harpe, fr. 6478,71.

» On consultera le Département de l'Intérieur sur ce
» qu'il y aurait de plus avantageux ; le Comité pense
» qu'il faudra vendre la tabatière au prix du marchand.»

Le 15 novembre, Madame veuve de la Harpe veut bien racheter la tabatière et l'étui pour 5000 francs de France. Monsieur le Président l'en remerciera. On proposera au Département de l'Intérieur de capitaliser la somme en bonnes créances hypothécaires, et d'employer les intérêts conformément aux intentions présumées du général : Achat de livres, objets d'enseignement, secours aux régents ou aux élèves des deux Ecoles. Ratifié par le Conseil d'Etat.

ADRESSE DES INFORTUNÉS HABITANTS DE THIERRENS

AU GÉNÉRAL MÉNARD

Les habitans de Thièrens, en vous présentant leurs hommages et leurs vœux, viennent implorer la grace de leurs Concitoyens, qui ont eu le malheur d'être de garde la nuit du 17 au 18 du Courant, et de tuer deux de vos braves Hussards. Ils ne veulent recourir qu'à votre générosité, à cette vertu qui distingua toujours les Héros François. Sils parloient à votre Justice ils diroient, et ils le diroient avec verité : Que dans le milieu de la nuit précédente, des gens en armes s'étant présentés à Thièrens, et ayant menacé de revenir en plus grand nombre, la Communeauté avoit établi une garde pour sa propre sureté. Ils diroient encore, que lorsque ce malheur est arrivé, les hussards étant en avant la